

AFFAIRE N° 12 - Autorisation de passer un marché de gré à gré avec les Etablissements de la ROGUE & GUEZE.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande l'autorisation de passer un marché de gré à gré avec les Etablissements de la Rogue et Guézé pour diverses fournitures pendant l'année 1964, dont le montant s'élève à 800.000. frs.

- <u>art. 606</u>	: fournitures de voirie - Montant.....	200.000. "
- <u>art. 609</u>	: autres fournitures - "	500.000. "
- <u>art. 633</u>	: acquisition de petit matériel et outillage Montant	100.000. "
	Total.....	<u>800.000. frs.</u>

Approuvé
St Denis, le 24 Nov 1964
P/le Préfet absent en
mission
Le Secrétaire général
Signé: J. Cluchard

Adopté à l'unanimité.